



Recommandation 1568 (2002)¹

Avenir de la coopération entre les institutions européennes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée rappelle sa [Résolution 1290 \(2002\)](#) sur l'avenir de la coopération entre les institutions européennes et recommande au Comité des Ministres d'organiser un troisième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à une date bien choisie, avant la conférence intergouvernementale de l'Union européenne, en vue de donner un nouvel élan politique au plus haut niveau à l'Organisation, de mieux prendre en compte les besoins politiques de ses Etats membres et de redéfinir ses relations avec les autres institutions européennes.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 juin 2002 (20e séance) (voir [Doc. 9483](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Van der Linden). Texte adopté par l'Assemblée le 26 juin 2002 (21e séance).séance).

